

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 14 décembre 2022

### **La douane de Bretagne remet deux statues volées à la paroisse de Crozon**

**La douane de Bretagne a restitué aujourd'hui 14 décembre 2022, à la paroisse de Crozon, deux statues volées à l'occasion d'un chantier de rénovation du Presbytère ayant eu lieu en décembre 2018. La cérémonie, s'est tenue en présence des agents de la brigade des douanes de Roscoff ayant bloqué la première statue à sa sortie de France et d'officiers de douane judiciaire du Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) ayant réalisé l'enquête qui a permis de retrouver la seconde. L'occasion de revenir sur les circonstances de cette heureuse issue.**

Lors du contrôle des passagers à l'embarquement d'un ferry à destination de Plymouth, le 22 octobre 2019, les agents des douanes de Roscoff découvrent une statue sculptée en pierre. Le ressortissant britannique qui la détient, indique l'avoir achetée 1 500 € à un antiquaire de la région. Il ne peut présenter aucun document autorisant la sortie de France de cet objet, les douaniers bloquent donc la statue en attendant son expertise.

L'experte, conservatrice au ministère de la culture, confirme quelques jours plus tard qu'il s'agit d'une sculpture du XVII<sup>ème</sup> siècle, réalisée dans un bloc de kersantite, une roche proche du granit, provenant de la région de Brest. Cette pièce géminée représente Saint-Pierre et Saint-Jean l'Évangéliste. Elle a probablement été réalisée par le sculpteur Roland Doré (1618-1660) dont les œuvres sont très répandues dans les enclos paroissiaux bretons. Provenant d'un calvaire du XVII<sup>ème</sup> siècle, la statue correspond bien à la définition de « bien culturel » au sens du code du patrimoine. Pour quitter la France, elle est soumise à la présentation d'un certificat délivré par le ministère chargé de la culture.

Les faits sont dénoncés au parquet de Brest, qui saisit le SEJF pour mener l'enquête judiciaire. En effet, le non-respect des formalités relatives aux biens culturels constitue à la fois un délit douanier et un délit pénal.

L'enquête diligentée par le SEJF révèle que la statue a été volée à l'occasion d'un chantier de rénovation du presbytère de Crozon. Le voleur, qui a également dérobé une deuxième statue, est identifié. Un antiquaire de la région est mis en cause dans cette affaire. Il avait vendu la première statue à un autre antiquaire pour une exportation en Angleterre et la deuxième statue à un particulier français.

L'auteur du vol a été condamné par le tribunal judiciaire de Brest, le 4 juillet 2022 à une peine d'emprisonnement de 3 mois avec sursis et au paiement de dommages et intérêts au bénéfice de la paroisse de Crozon. L'antiquaire a également été condamné à une peine de 3 mois d'emprisonnement avec sursis et au paiement d'une amende douanière de 800 euros.

**Fidèle à sa devise, « Agir pour protéger », la douane française lutte contre les trafics de biens culturels. En 2021, les services douaniers français ont réalisé 36 constatations en matière de trafics de biens culturels et saisi 6377 objets. Au terme des procédures, ces objets sont rendus à leurs légitimes propriétaires s'ils ont pu être identifiés, à des musées ou aux pays étrangers dont ils sont être originaires.**

#### **[POUR ALLER PLUS LOIN](#)**

- [L'album photos](#)
- [Rush vidéo pour téléchargement](#)
- [Dossier de presse](#)

*Crédit images : Douane française*

#### Contacts presse :

- Douane de Bretagne : Philippe Bonnafous : 09 70 27 47 75 - [philippe.bonnafous@douane.finances.gouv.fr](mailto:philippe.bonnafous@douane.finances.gouv.fr)
- Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03 – [presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)